



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 6 décembre 2021 tenue au bureau municipal au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Martin Vézina	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	Mme Nathalie Vézina	→	Conseillère
	Mme Véronique Mathieu	→	Conseillère
	Mme Nancy Paquet	→	Conseillère
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-12-01-00

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-02-00

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ..... 6081
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... 6081
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL..... 6083
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ..... 6083
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ..... 6083
- 4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois..... 6083



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4.2	Déclaration des dons et autres avantages .....	6083
4.3	Programmation : Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 19-23.....	6084
4.4	Faits saillants du rapport financier présenté par le maire.....	6085
4.5	Dépôt : États comparatifs.....	6085
4.6	Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 493-2021 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2022 ».....	6086
4.7	Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 491-2021 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans » 6086	
4.8	Calendrier des séances ordinaires du conseil : Année 2022.....	6087
4.9	Renouvellement de contrat : Assurances 2022 .....	6088
4.10	Rapport d'audit de conformité .....	6088
4.11	Rapport Aide financière de la MRC de l'Île d'Orléans : COVID 19.....	6088
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6089
6.	TRANSPORT .....	6089
7.	HYGIÈNE DU MILIEU .....	6089
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE .....	6089
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT .....	6089
9.1	Dépôt de projet de règlement : Règlement 492-2021 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme ».....	6089
9.2	Constat d'infraction : Lot 6 186 697 .....	6090
10.	LOISIRS ET CULTURE .....	6091
10.1	Engagement : Surveillant de la patinoire .....	6091
11.	CORRESPONDANCE .....	6091
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS .....	6091
13.	DIVERS .....	6091
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS .....	6093
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6093

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

2021-12-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 15 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-12-03-01-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2021-12-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 208 579,54 \$ pour le mois de novembre 2021.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-12-04-01-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2 Déclaration des dons et autres avantages

2021-12-04-02



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Aucune déclaration à déposer par les membres du Conseil municipal relativement à un don, de l'hospitalité ou un autre avantage reçu au cours de l'année 2021.

Document déposé : 2021-12-04-02

### 4.3 Programmation : Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 19-23

2021-12-04-03

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Document déposé : 2021-12-04-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2021-12-04-04      4.4    **Faits saillants du rapport financier présenté par le maire**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, Monsieur le maire présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Municipalité.

Document déposé : 2021-12-04-04

#### 2021-12-04-05      4.5    **Dépôt : États comparatifs 2021**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal (article 176.4), le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état comparatif déposé compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses tel que prescrit à la Loi.

Document déposé : 2021-12-04-05-01



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

### 4.6 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 493-2021 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2022 »

2021-12-04-06

M. Patrick Noël donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 6 décembre 2021, le projet de règlement numéro 493-2021 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour but de fixer la taxe foncière générale, les taxes d'améliorations locales, les tarifs d'améliorations locales, les modalités de paiement des taxes foncières, les tarifs pour les services municipaux, la compensation pour les services municipaux et l'abrogation du règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2022.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2021-12-04-06

### 4.7 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 491-2021 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans »

2021-12-04-07

CONSIDÉRANT que l'article 491 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) permet à un conseil municipal d'adopter des règlements afin de régir la conduite de ses débats et le maintien de l'ordre et de la bienséance pendant ses séances publiques ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire remplacer son règlement sur la régie interne des séances publiques ;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie du présent projet de règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

M. François Pichette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 6 décembre 2021, le projet de règlement numéro 491-2021 tel que libellé, comme s'il était tout au long réitéré (document 2021-12-04-07-01).

Ce projet de règlement (document 2021-12-04-07-01) a pour but de régir la conduite de ses débats et le maintien de l'ordre et de la bienséance pendant ses séances publiques.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement (document 2021-12-04-07-01) au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement (document 2021-12-04-07-01) étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Documents déposés : 2021-12-04-07  
2021-12-04-07-01

2021-12-04-08

#### 4.8 Calendrier des séances ordinaires du conseil : Année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu  
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances débiteront à 20 h :

17 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	1 <sup>er</sup> août	6 septembre
3 octobre	7 novembre	5 décembre

2. Publier le contenu du présent calendrier via un avis public conformément à la loi qui régit la Municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Document déposé : 2021-12-04-08  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-12-04-09**      **4.9 Renouvellement de contrat : Assurances 2022**

CONSIDÉRANT la réception du contrat de renouvellement d'assurance pour la période débutant le 01 janvier 2022 et se terminant le 01 janvier 2023.

Il est      proposé par      M. Martin Vézina  
             appuyé par      M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le renouvellement de la police pour les assurances générales de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 01 janvier 2023, avec la Mutuelle des municipalités du Québec et autorise le paiement de la facture représentant une somme 46 183,30 \$, plus les taxes applicables.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-12-04-09  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-12-04-10**      **4.10 Dépôt : Rapport d'audit de conformité**

CONSIDÉRANT le rapport qui fait état des constats et des recommandations est transmis à la municipalité, rendu public sur le site Internet de la Commission, puis envoyé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.;

EN CONSÉQUENCE :

1. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'audit de conformité préparé par la Commission Municipale du Québec.

Document déposé : 2021-12-04-10

**2021-12-04-11**      **4.11 Rapport Aide financière de la MRC de l'Île d'Orléans : COVID 19**

CONSIDÉRANT que les dépenses attribuables à la COVID-19 engrangés par la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans sont admissible à une aide financière en provenance de l'enveloppe régionale COVID-19 de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Il est      proposé par      M. Patrick Noël



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité approuve le contenu de la demande d'aide financière de 50 000 \$ en provenance de l'enveloppe régionale COVID-19 de la MRC de l'Île d'Orléans;
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-12-04-11  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRANSPORT**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**9.1 Dépôt de projet de règlement : Règlement 492-2021 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme »**

2021-12-09-01

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens que le conseil municipal soit doté d'un comité pour l'aider à rencontrer ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le conseil d'avoir un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A 19-1) ;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 191, en vigueur présentement doit être remplacé par un règlement adapté aux besoins du comité et du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 novembre 2021 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 6 décembre 2021, le projet de règlement numéro 492-2021 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme » (document 2021-12-09-01-01) tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce règlement a pour but de former un comité qui pourra soutenir le conseil municipal en étudiant et en soumettant des recommandations concernant les projets d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement (document 2021-12-09-01-01) au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement (document 2021-12-09-01-01) étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Documents déposés : 2021-12-09-01  
2021-12-09-01-01

### 9.2 Constat d'infraction : Lot 6 186 697

2021-12-09-02

CONSIDÉRANT l'inspection du lot 6 186 697 le 19 novembre 2021, à 9 h 20, par Monsieur Pascal Ouellet, inspecteur en bâtiment et environnement pour la MRC de L'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT l'émission d'un avis d'infraction le 24 novembre 2021.

Il est proposé par Mme Nancy Paquet  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC d'émettre un constat d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire du lot 6 186 697 et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-12-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 10. LOISIRS ET CULTURE

#### 10.1 Engagement : Surveillant de la patinoire

2021-12-10-01

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un surveillant(e) à la patinoire pour les périodes de fort achalandage ;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi dans le journal Autour de l'île, le Clin d'œil et sur le site Internet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par M. Martin Pichette  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à l'embauche de Auguste Dion au poste de surveillant(e) à la patinoire.
2. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la « Politique de travail de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ».
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-12-10-01  
2021-12-10-01-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11. CORRESPONDANCE

2021-12-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de novembre 2021 est déposée.

Document déposé : 2021-12-11-00

### 12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2021-12-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13. DIVERS



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2021-12-13-01

### 13.1 Avis de motion : Règlement 494-2021 « Règlement constituant un comité consultatif en environnement et abrogeant le règlement 338-2007 »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans est régie par les dispositions du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'UNE Municipalité peut créer et maintenir sur son territoire, un comité ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources constituées par le milieu biophysique et le milieu social ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire remplacer son règlement constituant un comité consultatif sur la qualité de l'environnement ;

M. Patrick Noël donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement constituant un comité consultatif sur la qualité de l'environnement et abrogeant le règlement 338-2007 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2021-12-11-01

2021-12-13-02

### 13.2 Activité de Noël : Espace Félix-Leclerc

CONSIDÉRANT la demande de contribution de 300 \$ adressée à la Municipalité par l'Espace Félix-Leclerc pour couvrir les frais liés à la lecture d'un conte pour enfants, la tenue d'une activité de bricolage ainsi qu'un léger goûter festif pour les participants dans le cadre de l'événement « Noël à l'espace patrimonial Félix-Leclerc » ;

CONSIDÉRANT que l'Espace Félix-Leclerc souhaite offrir gracieusement des activités aux résidents en marge de la période des fêtes ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 300 \$ à l'Espace Félix-Leclerc dans le cadre de l'événement « Noël à l'espace patrimonial Félix-Leclerc » qui aura lieu le 11 et 12 décembre 2021.
2. Demander que l'image de la Municipalité soit mise en valeur lors de l'événement pour souligner sa contribution.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-12-11-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-14-00

À 20 h 30, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 30. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par Mme Nancy Paquet

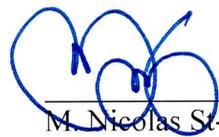
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.